



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 7 janvier 2021

**Discours de M. Jean CASTEX, Premier ministre**

**Conférence de presse sur les mesures de lutte contre la Covid-19**

**Jeudi 7 janvier 2021**

*Seul le prononcé fait foi*

Mes chers concitoyens, mesdames et messieurs,

Je vous retrouve en ce début d'année 2021 pour vous entretenir, une nouvelle fois, avec le ministre des solidarités et de la santé, de la crise sanitaire qui dure depuis maintenant 10 mois. C'est pour moi l'occasion de présenter, à chacune et chacun d'entre vous, mes vœux les plus sincères pour cette année nouvelle, avec une pensée toute particulière pour toutes celles et ceux qui ont subi les affres de cette pandémie : les familles et les proches de ceux qui en sont morts, celles et ceux qui ont été malades, parfois gravement, et le très grand nombre d'entre vous qui avez été affectés, directement ou indirectement, dans votre emploi, dans votre activité, dans votre vie quotidienne, familiale et sociale, dans votre équilibre personnel, c'est-à-dire la Nation quasiment toute entière. Un moment très difficile de notre histoire, dont j'ai une conscience aigüe, des situations parfois dramatiques auxquelles nous devons faire face avec courage, détermination et humanité. 2021 sera l'année de l'espérance, notamment grâce à la campagne de vaccination sur laquelle nous reviendrons longuement. Il me faut préalablement vous présenter la situation sanitaire de notre pays.

Même si le virus circule légèrement moins en France que chez la plupart de nos pays voisins, la situation est loin d'être revenue à la normale.

Le niveau des contaminations dans notre pays reste élevé. Il tend même à progresser depuis la mi-décembre. Nous étions alors en moyenne à 10 000 contaminations par jour ; nous sommes aujourd'hui un peu au-dessus des 15 000 cas quotidiens, soit trois fois plus que l'objectif de 5000 cas par jour.

Certes, c'est bien moins que les 50 000 que nous avons enregistrés fin octobre au moment du 2<sup>ème</sup> confinement.

Certes, la circulation du virus reste moins active chez nous que dans la plupart de nos voisins européens où les mesures de confinement ont été renforcées ces dernières semaines et encore

ces derniers jours. Au Royaume-Uni, le nombre de nouveaux cas explose depuis quelques semaines, avec un taux d'incidence près de 8 fois supérieur au nôtre, les poussant à un reconfinement total jusqu'en mars. La Suisse qui avait peu été frappée par la première vague, a un taux d'incidence et un taux de mortalité deux fois supérieur au nôtre. L'Allemagne qui a un taux de positivité près de deux fois supérieur à celui de la France, a dû se résoudre à un confinement pour casser cette courbe.

Notre situation actuelle est sans nul doute la conséquence des mesures de confinement que nous avons prises au bon moment, dès la fin octobre, et qui ont eu un réel impact avec le couvre-feu. Cela tient certainement aussi au sens des responsabilités dont nous avons fait collectivement preuve au moment des fêtes de fin d'année. Ça n'est toutefois que la semaine prochaine que nous aurons suffisamment de recul pour en apprécier les effets et nous resterons attentifs à l'évolution dans les jours à venir.

Car la situation sanitaire de notre pays n'est pas revenue à la normale. Elle est même devenue plus fragile au cours des dernières semaines.

Nous observons ainsi une pression sur notre système hospitalier qui reste très forte : chaque jour, nous enregistrons près de 2 500 nouvelles hospitalisations et plus de 200 admissions en réanimation, soit une personne toutes les 7 minutes.

Cette pression ne s'est pas réduite au cours du dernier mois : nous sommes toujours à plus de 25 000 personnes hospitalisées dont 2600 malades en réanimation. Un lit de réanimation sur deux est occupé par un malade de la Covid. Pour les accueillir, nous devons faire de la place en continuant à déprogrammer des opérations chirurgicales moins urgentes. Il est donc hors de question de baisser la garde.

Nous constatons également que la situation se dégrade dans certains territoires plus rapidement qu'ailleurs : c'est le cas dans les régions situées à l'est du pays, ce qui nous a conduit à prendre, la semaine dernière, des mesures spécifiques dans 15 départements. C'est aussi le cas de certains territoire d'outre-mer, notamment la Guyane.

A cela s'ajoute l'inquiétude liée à l'évolution de la situation au Royaume-Uni. La flambée de cas que connaît ce pays pourrait être due à l'apparition d'une souche variante du virus. Une autre est également apparue en Afrique du Sud. Si ces nouvelles souches virales semblent être encore peu répandues dans notre pays, elles pourraient – selon les connaissances scientifiques encore préliminaires dont nous disposons – être davantage contagieuses.

Compte tenu de ces éléments, et du degré d'incertitude encore élevé, nous avons immédiatement réagi pour empêcher que ces virus ne puissent se propager sur notre territoire. Nous avons décidé, le 20 décembre dernier, de fermer les frontières avec le Royaume-Uni et cette mesure sera prolongée jusqu'à nouvel ordre. Seules certaines catégories très précises de personnes sont autorisées. Elles doivent obligatoirement présenter un test négatif pour entrer sur notre territoire.

Je cède la parole à Olivier VERAN qui va présenter les informations à notre disposition sur ces deux souches.

\*\*\*

Face à cette situation très fragile, il n'est donc pas question que nous baissions la garde dans les semaines à venir.

Nous devons non seulement maintenir les mesures en vigueur visant à freiner la circulation du virus, mais être prêts, je le dis, à les renforcer dès l'instant où cela s'avérerait nécessaire en fonction de l'évolution des prochains jours et des prochaines semaines.

La situation relativement maîtrisée de l'épidémie en France ne doit pas nous induire en erreur : la 2<sup>ème</sup> vague est toujours là. Nous sommes loin de l'objectif des 5000 cas par jour qui correspond au seuil de maîtrise de l'épidémie. La pression sur notre système de santé reste élevée et nous ne sommes toujours pas sortis d'affaire : nous devons retrouver une dynamique de baisse. C'est la condition pour reprendre le contrôle de l'épidémie.

Pour y parvenir, cela me conduit à arrêter les dispositions suivantes.

Premièrement, toutes les activités, tous les établissements, tous les équipements qui sont aujourd'hui fermés, le resteront encore jusqu'à la fin de ce mois.

Les musées, les cinémas, les théâtres, les salles de spectacle, les équipements sportifs ou de loisirs ne connaîtront dans les semaines qui viennent aucun assouplissement. Nous avons fixé avec Roselyne BACHELOT un point de revoyure début janvier. La situation sanitaire que je viens de vous décrire ne nous permet malheureusement aucun assouplissement aujourd'hui.

Les conditions d'une reprise, à compter de début février, seront ainsi concertées avec les représentants de ces secteurs que j'ai rencontrés à la fin de l'année dernière. Nous souhaitons leur donner de la visibilité en travaillant avec eux à l'élaboration d'une méthode d'ouverture encadrée et progressive. Nous referons un point le 20 janvier prochain, afin d'examiner alors, en fonction de la situation sanitaire, s'il est possible de confirmer la possibilité et les conditions d'une reprise de l'activité à partir de début février.

Nous avons conscience que la situation est aujourd'hui très difficile pour les artistes et les professionnels de la culture. La Ministre de la culture est totalement engagée et déterminée à leurs côtés. Il en va de même du secteur sportif que nous accompagnons fortement avec les ministres concernés.

Les mêmes considérations me conduisent à prendre la même décision pour les stations de ski, dont les remontées mécaniques ne pourront pas rouvrir tout de suite. Je comprends l'inquiétude des élus et professionnels de la montagne. Je sais combien ils ont besoin de visibilité, notamment sur la possibilité d'ouvrir pendant les vacances de février. C'est vital pour ces territoires pour lesquels cette activité saisonnière fait vivre des familles entières toute l'année.

C'est un objectif que nous pouvons nous fixer mais il serait prématuré de prendre une décision aujourd'hui, compte tenu des incertitudes qui demeurent. Nous ferons donc un point le 20 janvier, à deux semaines du début des vacances scolaires. L'Etat continuera d'accompagner les acteurs économiques et les territoires de montagne. Il poursuivra également son action diplomatique vis-à-vis des pays voisins dotés de stations de sport d'hiver.

Nous ferons également ce point de situation avec les restaurateurs, les propriétaires de bars et salles de sport pour qui, malheureusement, la perspective d'une réouverture en janvier n'est pas réaliste et sera reportée à minima jusqu'à la mi-février.

Bien évidemment, pendant toute cette période de fermeture ou d'activité limitée, le Gouvernement continuera à soutenir économiquement l'ensemble des secteurs et des acteurs

qui sont directement impactés par nos mesures. Qu'il s'agisse du recours à l'activité partielle, aux prêts garantis, au fonds de solidarité rénové, aux différentes aides sectorielles, tous nos dispositifs seront maintenus, dans les mêmes conditions, et les ministres compétents seront chargés de rencontrer les filières concernées pour examiner d'éventuels besoins d'accompagnement complémentaire, notamment pour les secteurs qui sont fermés sur une très longue durée. Pour les aides au titre du mois de décembre, le formulaire sera mis en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) dès le 15 janvier.

Jusqu'au 20 janvier également, nous prolongeons le régime de couvre-feu à 20 heures. Depuis samedi dernier, il a été avancé à 18h dans 15 départements où nous avons observé une reprise particulièrement sensible de la circulation virale, avec un taux d'incidence de plus de 200 cas pour 100 000 habitants. Cette mesure s'appliquera au moins 15 jours.

Les derniers chiffres nous amènent à identifier 10 départements supplémentaires, dans l'Est de la France, où pourrait également se poser la question d'une mise en œuvre de ce couvre-feu avancé. Comme nous l'avons fait la semaine dernière, les préfets vont conduire très rapidement les concertations nécessaires avec les élus de ces territoires pour bien analyser la situation et en fonction de leurs retours, des décisions seront prises d'ici demain soir pour entrer en vigueur à compter de dimanche.

L'ensemble des dispositions que je viens d'énoncer sont nécessaires, mais je ne peux exclure que nous ayons à prendre des mesures nationales supplémentaires si nous faisons le constat, dans les prochains jours, que nous en avons besoin.

Je souhaite évidemment que nous puissions l'éviter mais comme beaucoup de pays qui viennent de prendre de telles mesures récemment, nous devons réagir vite si nous faisons le constat d'une nouvelle accélération du virus.

\*\*\*

Ainsi, la forte présence de l'épidémie, les conditions climatiques actuelles et à venir nous rappellent que, malgré les perspectives de la vaccination, nous ne devons pas baisser la garde, maintenir des mesures de freinage, continuer à toujours respecter les gestes barrières.

Nous devons également poursuivre et renforcer notre stratégie « tester, alerter, protéger ». Nous avons aujourd'hui en France un dispositif de dépistage particulièrement développé.

Il repose :

- Sur la gratuité : les tests sont totalement gratuits en France, pour tout le monde. C'est unique en Europe ! Pour une personne asymptomatique souhaitant se faire tester, il faut ainsi déboursier près de 100€ en Allemagne ou en Espagne, jusqu'à 350€ au Royaume-Uni, et même être tiré au sort en Grèce.
- Sur la proximité : chacun peut se faire tester à côté de chez lui, dans son laboratoire, chez son pharmacien, chez son médecin, dans un cabinet infirmier ou chez son dentiste. On compte plus de 12 000 points de tests en France.

-  
Notre dispositif était calibré en mai dernier pour 700 000 tests par semaine, nous l'avons porté à 1 million de tests par semaine en septembre, 2 millions de tests par semaine en novembre et, pendant la semaine précédant Noël, nous avons réalisé 3,5M de tests, sans augmentation des délais d'attente. C'est plus que tout autre pays en Europe !

Depuis mai, nous n'avons eu de cesse d'optimiser notre politique de dépistage afin d'améliorer le délai de prise de rendez-vous et de rendu des tests. Nous n'avons pas caché nos difficultés, en septembre dernier, lorsque les délais se sont allongés sous l'effet de l'accélération de la demande ; nous les avons précisément identifiées et y avons apporté des réponses. De telle sorte qu'aujourd'hui 86% des résultats sont rendus en moins de 24h.

C'est une réussite dont nous pouvons être fiers et je salue toutes les personnes qui y contribuent au quotidien.

D'autres améliorations sont nécessaires, pour gagner en efficacité et mieux garantir l'effectivité de l'isolement des personnes positives et de leurs cas contacts. Cela passera par des outils et des moyens nouveaux :

- A partir du 10 janvier, dès que vous avez des symptômes ou que vous êtes cas-contact, il vous suffira de vous inscrire sur le site de l'assurance maladie pour obtenir un arrêt de travail immédiat, indemnisé et sans jour de carence.
- L'Assurance maladie procédera à un suivi systématique avec 2 à 3 appels téléphoniques sur 7 jours.
- Chaque personne déclarée positive se verra proposer, à compter du 20 janvier, une visite à domicile par un infirmier.

\*\*\*

Mais nous pouvons désormais compter sur une arme encore plus puissante : le vaccin, qui constitue notre principale source d'espoir pour sortir de la crise.

La campagne vaccinale contre la Covid a commencé le 27 décembre dernier et va se poursuivre dans les mois à venir. Elle suscite des attentes qui sont légitimes, mais aussi des interrogations, qui le sont tout autant. En revanche, elle a donné lieu, ces derniers jours, de la part de certains commentateurs, à des propos et des critiques parfois outranciers.

Oui, c'est vrai, notre programme de vaccination a démarré plus lentement que dans d'autres pays ; ce décalage s'explique par notre choix de respecter les principes et les priorités qui nous avaient été fixés par la Haute Autorité de Santé.

Ces principes, ce calendrier, ces priorités avaient été annoncés, partagés, concertés, avec les professionnels de santé, avec les associations d'élus, au cours de nombreuses réunions, y compris à mon niveau. Ils vous avaient été présentés ici même, le 2 décembre dernier. Ils avaient été détaillés devant le Parlement les 15 et 16 décembre derniers.

Je souhaite vous en rappeler les fondements et les objectifs, vous présenter aussi l'organisation que nous avons retenue pour en assurer le déploiement, mais aussi les dispositions que nous avons prises pour en accélérer la mise en œuvre. Car oui, en effet, comme l'a souhaité le Président de la République, nous devons gagner du temps et aller plus vite.

Premier principe : tous ceux qui le souhaitent doivent pouvoir accéder au vaccin, le faire sur la base du volontariat évidemment, de manière gratuite, et dans le respect de garanties strictes en matière de recueil du consentement et de surveillance des éventuels effets indésirables.

Deuxième élément clé, pour répondre à cet engagement, la France a précommandé plus de 200 millions de vaccins qui nous seront livrés tout au long de l'année 2021. Je vous rappelle que

nous avons, avec nos partenaires européens, précommandé depuis juin dernier tous les vaccins les plus prometteurs.

Et je veux être clair : c'était le seul mécanisme de nature à garantir le plus grand nombre de doses pour nos concitoyens, au vu de la saturation actuelle du marché. Il nous a déjà permis de constituer un portefeuille très large de vaccins en cours de développement. Nous avons même commandé beaucoup plus que nécessaire. Pourquoi ? Car il est possible que certains de ces vaccins n'obtiennent pas les autorisations nécessaires ou les obtiennent plus tard qu'annoncé ; cela ne dépend pas de nous, et nous avons donc pris des marges de sécurité pour ne pas être en pénurie. Agnès Pannier-Runacher pourra tout à l'heure répondre à vos questions à ce sujet.

Pour autant, cela signifie que tout le monde ne pourra pas être vacciné tout de suite. Notre objectif est donc clair, et il l'a toujours été : vacciner en priorité, le plus vite possible, les 15 millions de personnes âgées et souffrant de pathologies chroniques.

Pourquoi eux ?

Parce que les premiers vaccins qui arrivent permettent surtout de prévenir, quand on attrape la Covid, de développer une forme grave de la maladie. Cela veut donc dire qu'il faut protéger celles et ceux qui sont les plus à risque d'être hospitalisés ou de décéder, c'est-à-dire les 15 millions de personnes âgées ou atteintes d'une pathologie chronique ; si nous parvenons à vacciner ces 15 millions de personnes, nous les aurons protégées du risque sanitaire et nous aurons protégé nos hôpitaux.

Nous avons bon espoir que d'autres vaccins obtiennent dans les semaines à venir les autorisations nécessaires pour que nous puissions bénéficier de davantage de doses, et donc vacciner davantage de personnes d'ici l'été.

A très court terme, d'ici fin janvier, les quantités reçues et qui arriveront au cours du mois nous permettront d'être en capacité de vacciner au moins 1 million de personnes, soit le même nombre de personnes que nos voisins européens, au prorata de notre population. Ce rythme est celui des capacités industrielles qui sont aujourd'hui saturées. Nous veillerons à acheminer des doses de vaccin sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les départements d'outre-mer.

Troisième élément clé : la Haute Autorité de santé nous a demandé de démarrer la vaccination par les personnes en EPHAD et en unité de soins de longue durée, car ce sont elles qui ont payé le plus lourd tribut à la crise : si elles ne représentent qu'1% de la population, elles représentent un tiers des morts de la COVID. Même si cela est plus long, même si cela est plus difficile d'aller vacciner ces personnes, et que cela ne permet pas de faire du « chiffre » dans l'immédiat, il est indispensable de le faire. Cette première phase est également ouverte aux personnes en situation de handicap vulnérables qui sont hébergées en maisons d'accueil spécialisées et en foyers d'accueils médicalisés.

C'est un impératif sanitaire et c'est un impératif éthique.

Et ce choix des EHPAD explique très largement le démarrage très progressif des premiers jours. Chacun peut en effet entendre qu'on ne recueille pas le consentement d'une personne de 90 ans atteinte de la maladie d'Alzheimer, comme on le ferait pour un jeune de 20 ans. Nous voulons faire les choses bien, dans le respect de ces personnes, en présence de leur médecin traitant,

avec l'accord de leurs familles. Ce sont les directeurs d'EPHAD, les professionnels de santé, les associations de patients qui nous ont demandé de leur laisser le temps d'organiser cela. Les vaccinations en EPHAD ont démarré depuis le 27 décembre et s'accéléreront comme prévu dans les prochains jours et jusqu'à fin janvier, début février.

*Madame Romy LASSERRE, directrice d'EPHAD Péan à Paris, va maintenant nous présenter la manière dont se passe concrètement la préparation d'un EPHAD à la vaccination.*

Il nous faut, comme le Président de la République l'a demandé, aller plus vite ; non pas modifier comme j'ai l'ai entendu ici ou là notre stratégie, mais par tous moyens anticiper, optimiser, simplifier sa mise en œuvre et son déploiement.

C'est pourquoi, nous avons décidé d'avancer la phase 2 de notre stratégie vaccinale, qui ne devait démarrer qu'en février, et ce dans trois directions :

- 1<sup>ère</sup> évolution : les professionnels de santé et les aides à domicile de plus de 50 ans peuvent se faire vacciner depuis lundi. Ce sont déjà plus de 45 000 personnes qui ont été vaccinées à ce titre au cours des 5 derniers jours.
- 2<sup>ème</sup> évolution ; les personnes de plus de 75 ans pourront se faire vacciner à partir du 18 janvier. Ces vaccinations se dérouleront dans des centres de vaccination. 1 centre par département a été déjà ouvert, soit 100 centres sur le territoire. A partir de lundi prochain, il y en aura 300, puis 600 à la fin du mois de janvier.

J'ai par ailleurs décidé que le déploiement de la stratégie vaccinale dans les territoires s'effectuera selon les principes suivants :

- les directeurs généraux des ARS et les préfets de région sont les garants du déploiement de la stratégie vaccinale, de sa transparence et du respect de ses règles éthiques ;
- les préfets de département, avec l'appui des délégués territoriaux de l'ARS, seront les patrons des opérations logistiques de vaccination. Ils impliqueront le maximum de professionnels de santé dans le cadre de structures existantes : médecins, infirmiers, pharmaciens, que ces derniers soient libéraux ou en établissements, avec mobilisation possible des retraités. Ils travailleront avec les élus locaux, les maires en particulier parce que c'est un sujet de proximité, et les présidents d'agglomérations sièges des centres de vaccination, qui ont, et je les en remercie, pour beaucoup fait acte de candidature. Les organisations retenues pourront varier selon les départements et les territoires. Je fais confiance aux acteurs des territoires.

Parallèlement, nous simplifions les démarches. Les différentes étapes qui avaient été prévues pour les personnes très vulnérables en EPHAD, et en décembre quand nous avions encore peu de recul sur le vaccin, seront allégées pour les populations moins fragiles.

Où se faire vacciner ? Comment prendre RDV ? Quelles sont les démarches pour se faire vacciner ? Olivier Veran va maintenant préciser ces éléments.

\*\*\*

Vous l'avez compris, le déploiement de la vaccination dessine une perspective claire de pouvoir sortir progressivement de cette crise sanitaire à l'échéance de cet été. Pour autant, nous allons devoir vivre avec ce virus encore plusieurs mois.

Nous ne baisserons pas la garde sur les gestes barrières, les tests ou encore sur les mesures de freinages. Ce serait irresponsable.

Mais la vaccination est devenue la priorité numéro 1 de l'action du gouvernement. Nous sommes tous convaincus que c'est la vaccination la plus large, la plus massive et la plus rapide qui nous permettra de sortir de la crise.

Ne confondons néanmoins pas vitesse et précipitation. Les choses doivent être faites dans le plus grand sérieux et le plus grand respect des personnes les plus fragiles. Nous avons besoin de l'adhésion de tous.

Alors j'en appelle à la sérénité, je demande que cessent les polémiques stériles qui n'apportent rien sinon que d'inquiéter inutilement nos concitoyens, déjà fatigués et à fleur de peau du fait de la durée et de l'ampleur de cette crise inédite. Mais on ne peut pas, alors que le match vient de commencer et qu'il durera plusieurs mois, prétendre dès les premières minutes, que dis-je, dès les premières secondes, qu'il est déjà perdu ! On va y arriver calmement ... mais sûrement ! Car nous relèveront ensemble le pari de la vaccination et surmonteront ce défi historique.

Nous voulons à la fois permettre l'exercice d'un véritable droit à la vaccination, certes organisé en fonction des priorités sanitaires, et convaincre le maximum d'entre vous, précisément parce que nous avons pris toutes les garanties éthiques et médicales, de se faire vacciner. Se faire vacciner, c'est se protéger soi-même mais c'est aussi protéger les autres. Montrons que nous sommes une nation solidaire, une nation généreuse. J'en appelle, une nouvelle fois, à notre sens des responsabilités, individuelles et collective.

Mes chers concitoyens, une phase nouvelle de la lutte contre la pandémie s'est ouverte. Il s'agit d'un défi humain et logistique considérable et inédit qui nécessite patience et détermination. Je ne doute pas de notre succès collectif.